

Tableau de bord - Suivi de la phase d'admission Parcoursup 2024

Chiffres du 03/06/24

	Lycéens (scolarisés en France ou dans un établissement français à l'étranger)	Etudiants en demande de réorientation (scolarisés en France)	Candidats scolarisés à l'étranger (lycéens ou étudiants de nationalité française, d'un autre pays de l'Union européenne ou d'un pays hors de l'Union européenne)
Nombre de candidats	645 076	169 387	34 454
Candidats ayant reçu une ou plusieurs propositions d'admission	481 212	99 477	8 984
Candidats ayant quitté la plateforme avant de recevoir une proposition d'admission	1 858	711	224

Le tableau de bord Parcoursup est actualisé quotidiennement et automatiquement.

Il permet de suivre l'évolution de la situation des candidats suivants qui ont au moins confirmé un vœu sur Parcoursup. Il sera publié pour la période du 30 mai au 12 juillet 2024. Les données sont détaillées selon trois groupes de candidats :

- les lycéens en terminale scolarisés en France ou préparant le baccalauréat français dans un lycée français à l'étranger ;
- les étudiants en réorientation ou en remise à niveau scolarisés en France ;
- les candidats (lycéens ou étudiants de nationalité française, d'un autre pays de l'Union européenne ou d'un pays hors de l'Union européenne) scolarisés à l'étranger en dehors des établissements préparant au baccalauréat français. Parmi ces 34 454 lycéens et étudiants scolarisés à l'étranger hors réseau AEF, les candidats non-européens représentent près de 78 %, les candidats européens (hors nationalité française) 7 % et les lycéens et étudiants français près de 15 %.

Pour rappel : les candidats non-européens scolarisés à l'étranger (hors lycée français à l'étranger) font leurs demandes de licence via la procédure Campus France. Ils utilisent la procédure Parcoursup uniquement pour candidater dans des formations sélectives (classes prépas, STS, écoles...).

Ce tableau de bord ne fait pas état de la situation des candidats en « reprise d'études » dont l'accompagnement est prévu en lien avec le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités ainsi que les partenaires de la formation et de l'insertion professionnelles associés dans le cadre du module Parcours+ afin, le cas échéant, de leur proposer des formations et des services adaptés à leur profil et à leur projet.